

## FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026 POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ÉDUCATEUR PRINCIPAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Version au 22/01/2026

### Présentation

L'arrêté du 16 juillet 2019 fixe les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse.

**Les inscriptions à l'examen professionnel en vue de l'accès au grade d'éducateur principal sont ouvertes du 30 janvier au 2 mars 2026.**

**L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 5 mai 2026 :**

Elle est composée de plusieurs questions à réponse courte portant sur les connaissances, les pratiques professionnelles ainsi que sur les questions de société afférentes au domaine de la justice des mineurs et aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre des missions éducatives

Elle est destinée à apprécier la capacité du candidat à comprendre les enjeux inhérents à la justice des mineurs, à maîtriser le cadre réglementaire et institutionnel de la protection judiciaire de la jeunesse dans les dispositifs d'action publique, à démontrer ses qualités d'analyse, de réflexion et de rédaction.

**L'épreuve d'admission se tiendra entre le 28 septembre et le 2 octobre 2026.** Elle débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Elle est suivie d'un entretien avec le jury, avec pour support le dossier déposé par le candidat.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, ainsi qu'à apprécier ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux éducateurs principaux.

### Objectifs de ces journées préparatoires pour les candidats

- Appréhender les attendus de l'examen professionnel, et se projeter dans l'épreuve ;
- Faire retour sur les thèmes, textes et enjeux qui orientent les missions éducatives de la PJJ.
- Identifier les évolutions récentes de la justice des mineurs.
- Appréhender le RAEP comme outil de valorisation du parcours professionnel et du projet présenté à l'oral du concours.
- Mobiliser une démarche méthodique pour préparer les épreuves écrites (méthodologie des questions à réponse courte) et orale.
- Optimiser la mobilisation des connaissances et l'utilisation du temps.

### Contenu

- Attendus des épreuves écrites et orales
- Synthèses (sous format PP) pour chaque thème abordé : Orientations, évolutions de la justice des mineurs, RAEP

### Méthodes pédagogiques

Présentation des synthèses, réflexion sur les enjeux et échanges avec la salle.

	Dates de préparation Écrit et RAEP	Date limite de réception des candidatures	Dates de préparation Oral	Date limite de réception des candidatures	Contact
<b>PTF Centre-Est</b>	<i>Dates à déterminer</i>	<i>Date à déterminer</i>	<i>Dates à déterminer</i>	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-lyon@justice.fr">Ptf-lyon@justice.fr</a>
<b>PTF Île-de-France Outremer</b>	Les 15 et 16 avril / N° Harmonie : <b>52066741</b>	14 avril	Le 8 septembre / N° Harmonie : <b>52066746</b>	7 septembre	<a href="mailto:Ptf-paris@justice.fr">Ptf-paris@justice.fr</a>
<b>PTF Grand-Centre</b>	Du 9 au 11 mars / N° Harmonie : <b>52057222</b>	<i>Date à déterminer</i>	Les 29 et 30 juin	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-lyon@justice.fr">Ptf-lyon@justice.fr</a>
<b>PTF Grand-Est</b>	Les 13 et 14 avril / N° Harmonie : <b>52032241</b>	<i>Date à déterminer</i>	Le 22 septembre / N° Harmonie : <b>52032242</b>	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-nancy@justice.fr">Ptf-nancy@justice.fr</a>
<b>PTF Grand-Nord</b>	Les 9 et 10 avril / N° Harmonie : <b>52106833</b>	8 avril	Les 7 et 8 septembre / N° Harmonie : <b>52107002</b>	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-nord@justice.fr">Ptf-nord@justice.fr</a>
<b>PTF Grand-Ouest</b>	Les 12 et 13 mars	2 mars	Les 8 et 9 septembre	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-rennes@justice.fr">Ptf-rennes@justice.fr</a>
<b>PTF Sud</b>	Les 12 et 13 mars / N° Harmonie : <b>52025535</b>	11 mars	<i>Dates à déterminer</i>	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-toulouse@justice.fr">Ptf-toulouse@justice.fr</a>
<b>PTF Sud-Est</b>	Du 8 au 10 avril / N° Harmonie : <b>52050916</b>	25 mars	Les 8 et 9 septembre / N° Harmonie : <b>52050924</b>	25 août	<a href="mailto:Ptf-marseille@justice.fr">Ptf-marseille@justice.fr</a>
<b>PTF Sud-Ouest</b>	Du 10 au 12 mars	<i>Date à déterminer</i>	Les 8 et 9 septembre	<i>Date à déterminer</i>	<a href="mailto:Ptf-bordeaux@justice.fr">Ptf-bordeaux@justice.fr</a>